



Points de considération particuliers

- *Il s'agit du deuxième niveau professionnel obligatoire de l'échelle de formation de l'ACUC*
- *Les candidats doivent déjà être au moins Divemasters*
- *Une assurance Responsabilité Civile couvrant les activités que le candidat exercera est requise.*
- *Il est certifié ISO 24802-2.*

Introduction

Remarque : En cas de divergence entre ce texte et la version anglaise de cette norme, en raison de retards dans la traduction ou d'autres causes, la version anglaise doit être considérée comme la version valide.

La formation Open Water Instructor de l'ACUC peut être dispensée par tout Instructor Trainer de l'ACUC ou de niveau supérieur, mais doit être évaluée et certifiée par un Instructor Trainer Evaluator de l'ACUC. La principale caractéristique de cette formation est qu'en plus d'assurer les mêmes fonctions qu'un Entry Level Instructor de l'ACUC, les candidats qui la réussissent avec succès peuvent également enseigner, évaluer et certifier les cours Advanced Diver, Rescue Leader et Divemaster, et participer, sous la supervision directe d'un Instructor Trainer de l'ACUC ou de niveau supérieur, à la formation d'Entry Level Instructor de l'ACUC. Ils peuvent également enseigner certaines spécialités pour lesquelles ils ont demandé et obtenu auprès de l'ACUC la qualification d'Instructeur de spécialité correspondante. La formation d'Instructeur se concentre sur **la formation des candidats à l'enseignement** des contenus des cours mentionnés ci-dessus, et non sur les contenus eux-mêmes, que les candidats doivent déjà connaître.

Il s'agit d'une norme internationale de l'ACUC et elle est donc toujours soumise aux différentes législations nationales ou locales. En cas de législations différentes de la présente norme, la délégation nationale ou régionale de l'ACUC, le cas échéant, doit demander par écrit au siège de l'ACUC une **dérogation** à la présente norme afin de se conformer à la législation de la région, en joignant à sa demande les documents appropriés. Pour être valables, les dérogations, le cas échéant, doivent figurer à la fin de chaque document normatif spécifique.

Dans les cas où les législations locales ou nationales sont plus restrictives que la norme ACUC, alors la législation locale prévaudra, mais si la norme ACUC est plus restrictive, alors la norme ACUC prévaudra, car en se conformant à la norme ACUC plus restrictive, logiquement la législation locale sera également respectée.

Les heures de formation requises sont précisées plus loin dans ce document. Dans tous les cas, le nombre d'heures de formation nécessaires dépend de la réalisation des objectifs d'apprentissage.

1 Champ d'application

Cette norme spécifie les compétences minimales en matière de sécurité à acquérir lors de **la formation en plongée récréative** au niveau d'Open Water Instructor de l'ACUC. Elle s'applique uniquement à **la formation contractuelle et à la certification** en plongée récréative.

2 Définitions

Aux fins des normes de l'ACUC, les définitions suivantes s'appliquent. Veuillez noter que tous les termes présentés ci-dessous ne figurent pas nécessairement dans une norme spécifique.

2.1 ACUC : Entité fournissant des systèmes de formation et de certification en plongée sous-marine récréative.

2.2 Certification : Confirmation qu'un étudiant a satisfait à toutes les exigences d'un cours conformément à la norme spécifique, telle qu'émise par l'ACUC.

2.3 Compétences : Ce qu'un plongeur peut faire une fois certifié

2.4 Compétences aquatiques : connaissances transmises dans un environnement humide (eau de piscine, eau de mer, etc.)

2.5 Conditions préalables à la formation : Ce dont un plongeur a besoin ou les conditions à remplir avant de commencer la formation

2.6 Connaissances théoriques : connaissances transmises dans un environnement sec (salle de classe, bord de piscine, etc.)

2.7 Cours de plongée sans certification : Cours de plongée où les participants ne reçoivent pas de certification ACUC à la fin du cours, comme par exemple, l'introduction à la plongée, le rafraîchissement de plongée, la flottabilité de plongée, etc.

2.8 Définitions de formation :

- Observer : être observateur dans un cours mais sans aucun type de participation
- Assister : en plus de ce qui précède, assister à la formation d'un cours sous la supervision directe d'un Instructeur de niveau supérieur
- Former : en plus de tout ce qui précède, former dans le cadre d'un cours sans avoir besoin de la supervision d'un Instructeur de niveau supérieur
- Évaluer : outre tout ce qui précède, évaluer par soi-même ou avec d'autres évaluateurs, les performances des candidats
- Certifier : outre tout ce qui précède, délivrer les attestations des candidats.

2.9 Eau confinée : Piscine d'une profondeur adaptée à l'activité, ou plan d'eau offrant des conditions similaires (profondeur maximale 6 mètres)

2.10 Eau froide : eau à moins de 10 °C / 50 °F de sa température moyenne la plus élevée ou eau à 10 °C / 50 °F ou moins

2.11 Eau libre : Plan d'eau sensiblement plus grand qu'une piscine offrant des conditions typiques d'un plan d'eau naturel rencontré dans la région où se déroule la formation.

2.12 Équipement de base : Équipement composé des éléments suivants :

- Masque
- Palmes
- Tuba

2.13 Équipement de plongée : Équipement composé des éléments suivants :

- Masque,
- Palmes
- Tuba,
- Bouteille
- Détendeur,
- Système de gaz respiratoire alternatif, qui pourrait aller d'un simple système octopus à un système respiratoire double avec une alimentation en gaz respiratoire séparée,
- Système de support de bouteille et dispositif de contrôle de la flottabilité comprenant (le cas échéant) un système de lestage à largage rapide,
- Manomètre submersible (moniteur de pression de gaz respiratoire),
- Moyens de mesurer la profondeur et le temps et de limiter en toute sécurité l'exposition au gaz inerte,
- Combinaison de plongée (si appropriée).

Remarque : Des environnements spécifiques peuvent nécessiter un équipement supplémentaire approprié (par exemple, une aide à la navigation sous-marine, un couteau/un dispositif de coupe).

2.14 Espaces confinés : condition qui s'applique lorsqu'il n'y a pas d'accès direct à la surface, comme à l'intérieur d'une épave, d'une caverne, etc.

2.15 Formation à la plongée en eau libre: expérience de formation en eau libre sous la supervision directe d'un Instructeur qualifié, comprenant au moins les activités suivantes :

- Briefing
- Préparation à la plongée
- Vérifications avant la plongée
- Entrée dans l'eau
- Procédures de descente
- Activité sous-marine
- Procédures de remontée et de surfacage
- Sortie de l'eau
- Debriefing
- Procédures post-plongée
- Enregistrement de la plongée.

2.16 Gaz respiratoire : mélange approprié d'oxygène et d'azote.

2.17 Instructeur de plongée : une personne qualifiée, certifiée par l'ACUC pour enseigner, évaluer et certifier les plongeurs.

2.18 Niveaux de connaissances :

- Basique : sait comment...
- Intermédiaire : sait comment et pourquoi...
- Avancé : sait comment, pourquoi et aussi, sait comment l'enseigner...

2.19 Scuba : (Self Contained Underwater Breathing Apparatus) Appareil Respiratoire Sous-marin Autonome.

2.20 Spécialité sèche : Cours de spécialité sans formation aquatique, comme par exemple, les premiers soins, l'administration d'oxygène, etc.

2.21 Visibilité réduite : condition qui s'applique lors d'une plongée de nuit ou lorsque la visibilité est inférieure à la longueur d'un bras, quelle qu'en soit la raison

3. Compétences d'un Open Water Instructor de l'ACUC

Un Open Water Instructor de l'ACUC doit être formé pour posséder les compétences, les aptitudes et l'expérience nécessaires, en plus des connaissances d'un Entry Level Instructor, pour enseigner, évaluer et certifier les cours ACUC Advanced Diver, ACUC Rescue Leader et ACUC Divemaster, et pour participer à la formation du programme d'Entry Level Instructor. Les Open Water Instructors de l'ACUC doivent plonger dans le respect des paramètres suivants :

- Plonger et guider les plongeurs jusqu'à une profondeur maximale de 40 mètres / 130 pieds
- Plongez et assurez-vous que les autres plongent uniquement lorsque le soutien approprié est disponible à la surface,
- Plonger et s'assurer que les autres plongent dans des conditions égales ou meilleures que celles dans lesquelles ils ont été formés.
- Aider les plongeurs certifiés dans de nouveaux environnements que l'Open Water Instructor connaît bien.

Accompagnés d'un Instructeur ACUC de niveau supérieur, les Instructeurs certifiés ACUC Open Water Instructor peuvent acquérir une expérience progressive au-delà de ces paramètres (sauf en profondeur) et développer leurs compétences dans des conditions de plongée plus difficiles, ce qui leur permet d'obtenir des qualifications supérieures. Si une formation ou une expérience supplémentaire est requise, elle ne peut être dispensée que par un Instructeur ACUC qualifié.

4. Prérequis pour l'inscription à la formation

Pour être admissible à l'inscription à un cours conformément à la présente norme, le candidat doit satisfaire aux prérequis suivants :

- **Âge minimum** : Pour commencer la formation : 18 ans. (voir également le point 11, Exigences d'évaluation et de certification)
- **Exigences de santé** : Les candidats doivent être soumis à un examen médical approprié afin de déterminer leur aptitude à la plongée récréative. Ils doivent être informés de l'importance de se soumettre régulièrement à des examens médicaux appropriés.
- **Certification antérieure et expérience minimale de plongée** : Divemaster ACUC, Entry Level Instructor ou équivalent, avec au moins 41 heures (environ 82 plongées) d'expérience **de temp de fond**. Minimum 6 mois d'expérience de plongée (voir également le point 11, Exigences d'évaluation et de Certification requises).
- **Équipement de plongée minimum du candidat** : Cet équipement comprend au minimum : palmes, masque, tuba, bouteille de plongée, veste stabilisatrice, détendeur, source d'air alternative (par exemple, système octopus), manomètre submersible, montre et profondimètre (ou ordinateur avec toutes ces fonctions), système de lestage et combinaison de protection (si approprié), couteau (sauf si interdit par la loi ou la réglementation du site de plongée), tables de plongée ACUC, boussole et dispositif de signalisation d'urgence.
- **Exigences en matière de documentation** : Les candidats doivent signer un formulaire de renonciation aux risques, des normes de sécurité, un formulaire de conduite éthique, etc. Ces formulaires sont téléchargeables à partir du site Web privé de l'ACUC et sont inclus dans la trousse de l'Instructeur.

5. Ratios Instructeur / candidat pendant la formation

- **Théorie (en classe ou en piscine)** : Aucune limite
- **Eaux Confinées** : 10 candidats par Instructeur, avec 4 candidats supplémentaires par Divemaster, avec un maximum absolu de 20 candidats.
- **Eau Libre** : 8 candidats par Instructeur, avec 2 candidats supplémentaires par Divemaster, avec un maximum absolu de 12 candidats.

6. Informations préliminaires

Les informations suivantes seront mises à la disposition des candidats avant ou pendant la première réunion de classe.

- Prérequis selon le point 4,
- Limitations de la qualification éventuelle,
- Champ d'application du cours,
- Procédures du cours,
- Coûts, assurances et questions contractuelles selon les réglementations nationales,
- Exigences en matière d'équipement,
- Exigences de certification selon le point 11,
- Législation et exigences légales relatives à la plongée.

7. Contenu général du cours relatif aux connaissances théoriques

Si le candidat est un Divemaster ACUC : Les candidats doivent déjà avoir les connaissances d'un Divemaster, plus :

7.1 Techniques d'enseignement : Les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de :

- Enseignement et évaluation du cours ACUC Scuba Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Open Water Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Advanced Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Rescue Leader
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Divemaster

Si le candidat est un Entry Level Instructor de l'ACUC : Les candidats doivent déjà avoir les connaissances d'un Entry Level Instructor plus :

7.2 Techniques d'enseignement : Les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de :

- Enseignement et évaluation du cours ACUC Advanced Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Rescue Leader
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Divemaster

Des directives de formation et des plans de cours plus spécifiques sur les sujets ci-dessus sont disponibles dans les guides de formation spécifiques à chaque cours et dans la section Techniques d'enseignement.

8. Contenu général du cours relatif aux techniques de plongée

Si le candidat est un Divemaster ACUC.

8.1 Compétences de plongée en milieu confiné: Outre les compétences déjà acquises en tant que Divemaster, les candidats doivent être capables d'exécuter les exercices suivants. Chaque exercice doit être maîtrisé en milieu confiné avant d'être exécuté en milieu naturel.

- Enseignement et évaluation du cours ACUC Scuba Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Open Water Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Advanced Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Rescue Leader
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Divemaster

8.2 Compétences de plongée en eau libre: Outre les compétences déjà acquises d'un Divemaster, les candidats devront être capables d'exécuter les compétences suivantes dans des conditions typiques de l'environnement local.

- Enseignement et évaluation du cours ACUC Scuba Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Open Water Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Advanced Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Rescue Leader
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Divemaster

Si le candidat est un Entry Level Instructor de l'ACUC :

8.3 Compétences de plongée en milieu confiné: Outre les compétences déjà acquises en tant qu'Entry Level Instructor, les candidats doivent être capables d'exécuter les exercices suivants. Chaque exercice doit être maîtrisé en milieu confiné avant d'être exécuté en milieu naturel.

- Enseignement et évaluation du cours ACUC Advanced Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Rescue Leader
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Divemaster

8.4 Compétences de plongée en eau libre: Outre les compétences déjà acquises d'un Entry Level Instructor, les candidats doivent être capables d'exécuter les compétences suivantes dans des conditions typiques de l'environnement local.

- Enseignement et évaluation du cours ACUC Advanced Diver
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Rescue Leader
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Divemaster

Des directives de formation et des plans de cours plus spécifiques sur les sujets ci-dessus sont disponibles dans les guides de formation spécifiques à chaque cours et dans la section Techniques d'enseignement.

9. Contenus supplémentaires du cours

Thèmes du cours. Le candidat devra suivre la formation sous la supervision d'un Instructor Trainer Evaluator. La formation portera sur les sujets suivants :

- Préparation et déroulement des cours
- Procédures en eau confinée et en eau libre
- Résolution de problèmes en eau confinée et en eau libre
- Normes de formation de l'ACUC pour les niveaux qu'ils pourront enseigner (note : pour étudier les normes de l'ACUC, les étudiants doivent se référer à la section Normes du site Web public de l'ACUC, qui contient les documents les plus à jour).
- Procédures et documents de l'ACUC (Exigences et formulaires pour la certification des plongeurs, commande de matériel de formation, formulaires médicaux, formulaires de décharge de responsabilité, formulaires et documents de recommandations de sécurité, formulaires de rapport d'accident, etc...).
- Responsabilité et contrôle professionnels et éthiques d'un professionnel de l'ACUC (Divemaster ou niveau supérieur)
- Vérification des connaissances de niveau Instructeur sur l'équipement de plongée, la physique, la physiologie, les problèmes médicaux liés à la plongée, la théorie de la décompression, l'utilisation des tables de plongée ACUC et l'environnement de plongée.
- Marketing de plongée
- Sélection du site de plongée

10. Paramètres de formation pratique

- Toutes les techniques seront présentées et supervisées par un Instructor Trainer de l'ACUC, présent dans l'eau à chaque séance. L'Instructor Trainer sera encadré directement par les candidats tout au long des séances.
- Toutes les compétences seront évaluées par un Instructor Trainer Evaluator de l'ACUC, qui sera dans l'eau pendant chaque séance d'évaluation.
- Lorsqu'il s'agit de plongées en eau libre, avant de participer à des plongées en eau libre, le candidat doit avoir démontré des connaissances théoriques et des compétences de plongée en eau confinée suffisantes pour être en mesure d'effectuer les plongées en eau libre dans les conditions existantes.
- La profondeur maximale lors des plongées d'entraînement ne doit pas dépasser 25 mètres / 80 pieds
- Toutes les plongées d'entraînement en milieu naturel doivent être effectuées de jour, dans des eaux permettant un accès vertical direct à la surface. Elles ne doivent donc pas être effectuées dans des cavernes sous-marines ni sous la glace.
- Lors des plongées en eau libre, le candidat doit au moins être équipé d'un équipement de plongée conforme à 2.13 (voir la section Définitions).
- Conformément à l'article 5, le nombre maximal de candidats par Instructeur de plongée, dans des conditions idéales pour la supervision et l'accompagnement sous l'eau, est de huit. Le nombre maximal de candidats par assistant qualifié pour la supervision et l'accompagnement sous l'eau est de deux. Un candidat ne doit jamais être laissé sans surveillance, que ce soit dans l'eau ou sous l'eau.
- Avant toute plongée en milieu naturel, l'Instructeur de plongée doit préparer un plan d'urgence. À proximité immédiate du site de plongée, il doit y avoir :
 - Une trousse de premiers soins adaptée
 - Une unité d'oxygène d'urgence qui délivre au moins 15 l/min pendant au moins 20 minutes.
 - Un système de communication adapté pour alerter les services d'urgence.

- L'Instructeur de plongée doit annuler ou interrompre la plongée en eau libre si les conditions environnementales ou l'état physique ou mental du candidat le rendent nécessaire.
- Un maximum de 3 plongées d'entraînement quotidiennes sera autorisé.

11. Exigences d'évaluation et de certification

11.1 Compétences en natation : Le candidat devra démontrer efficacement ses compétences de base en natation. Cette évaluation comprendra une nage continue de 400 yards (366 mètres) en surface et une nage de survie sur place de 10 minutes sans masque, palmes, tuba ou autre équipement de natation.

11.2 Heures de formation : Le candidat doit suivre au moins 100 heures de formation spécialisée/évaluation. Au moins 50 heures de formation doivent être supervisées par un Instructor Trainer Evaluator et porter sur les sujets décrits aux points 11.4 et 11.5 ci-dessous. Les heures restantes doivent inclure, sans s'y limiter, la formation décrite aux points 9.1 ci-dessus et 11.10 ci-dessous.

11.3 Connaissances : Le candidat devra démontrer, au moyen du test écrit ¹fourni par l'ACUC, sa connaissance de la théorie de la plongée sous-marine selon le point 7 et sa connaissance des compétences selon le point 8.

11.4 Techniques d'enseignement théorique² : Le candidat devra démontrer, par au moins trois présentations en classe, sa maîtrise des techniques d'enseignement. Deux sujets de présentation seront choisis par le formateur et un par le candidat. Les présentations seront évaluées selon les instructions figurant dans le formulaire d'évaluation des présentations de l'ACUC correspondant. Parmi les sujets possibles :

- Équipement
- Physique de la plongée
- Problèmes médicaux liés à la plongée
- Utilisation des tables de plongée ACUC
- Environnement de plongée
- Planification de la plongée
- Reconnaissance et assistance au stress
- Procédures d'urgence (par exemple, perte du binôme, manque d'air, etc.)
- Gestion, prévention et rapport des accidents
- Communications, sous l'eau et en surface
- Assistance au plongeur (soi-même/ le binôme)
- etc...

11.5 Compétences en plongée : Le candidat doit démontrer de manière satisfaisante à un Instructor Trainer Evaluator de l'ACUC ses compétences en plongée, conformément à la section 8, et sera évalué à l'aide du formulaire d'évaluation des pratiques aquatiques de l'ACUC. **Ces compétences doivent inclure les évaluations de premiers soins en sauvetage et en plongée, comme indiqué dans le formulaire d'évaluation correspondant. Les candidats doivent effectuer au moins trois présentations en milieu confiné (deux sujets choisis par le formateur et un autre par le candidat) et trois présentations en milieu naturel (deux sujets choisis par le formateur et un autre par le candidat).** Voici quelques exemples de sujets en milieu confiné :

- Montage et démontage de l'équipement de plongée (au bord de l'eau)
- Inspection des équipements (au bord de l'eau)
- Entrées et sorties
- Vidange de l'embout buccal - tuba et détendeur
- Échanges détendeur/tuba en surface
- Descentes et remontées contrôlées
- Nage sous-marine (différents styles)
- Vidange du masque sous l'eau, y compris le retrait et le remplacement
- Techniques du copain/copain, y compris les situations d'urgence en cas de panne d'air
- Contrôle de la flottabilité sous l'eau (pivotante) et en surface
- Retrait / récupération du détendeur sous l'eau
- Maniement en surface, y compris le retrait et le remplacement, de la fonction de largage rapide du système de lest
- Retrait et remplacement de l'équipement de plongée sous l'eau
- Entretien et maintenance de l'équipement (au bord de l'eau)

¹Si, pour une raison quelconque, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve écrite, l'Instructeur peut lui faire passer un examen oral basé sur l'épreuve écrite fournie par l'ACUC. Dans ce cas, l'Instructeur transfèrera les réponses orales du candidat à l'épreuve écrite. Dans tous les cas, l'épreuve écrite doit être réalisée, soit directement par le candidat, soit indirectement par l'Instructeur, à partir de ses réponses orales. Les enseignants peuvent, s'ils le souhaitent, proposer des épreuves supplémentaires au candidat, mais l'épreuve fournie par l'ACUC doit être effectuée.

²Les candidats Divemasters de l'ACUC doivent déjà maîtriser les techniques d'enseignement théorique, car ils ont déjà étudié ce sujet lors de leur préparation. Cependant, ils doivent impérativement être contrôlés. Cependant, si les Divemasters proviennent d'autres organisations, il est possible qu'ils n'aient jamais étudié ce sujet auparavant. Il est donc important de les contrôler et de les former à ce sujet.

Certains des sujets **en eau libre** pourraient être les suivants:

- Entrées et sorties (d'un bateau, d'une plateforme surélevée, du rivage, etc...)
- Lestage appropriée
- Vidange de l'embout buccal - tuba et détendeur
- Descentes et remontées contrôlées
- Nage sous-marine (différents styles)
- Vidange du masque sous l'eau
- Élimination des crampes
- Contrôle de la flottabilité sous l'eau et de surface
- Techniques d'assistance au plongeur (soi-même/avec copain), y compris la gestion d'urgence en cas de panne d'air
- Nage en surface avec tuba et équipement de plongée complet
- Résolution de problèmes sous l'eau (retrait / récupération de détendeur, etc.)
- Navigation sous-marine

11.6 Plongées minimales : Le candidat doit avoir au moins 70 heures de temps de fond (140 plongées) avant d'obtenir la certification.

11.7 Expérience de plongée minimale : au moins 6 mois depuis la certification de plongée initiale

11.8 Âge minimum : Pour obtenir la certification : 19 ans.

11.9 Sauvetage et premiers soins, incluant la réanimation cardio-pulmonaire (RCP), l'administration d'oxygène et l'utilisation d'un défibrillateur : Au moment de la certification, le candidat doit avoir une formation à jour en **premiers soins de plongée**, incluant l'utilisation d'un défibrillateur (par exemple, la certification DER – Diving Emergency Responder de l'ACUC). Le candidat doit être compétent dans l'utilisation pratique de **l'oxygène d'urgence** en cas d'urgence en plongée (par exemple, la certification O2ER – Oxygen Emergency Responder de l'ACUC ou la certification DAN), sauf interdiction par la législation locale. Les premiers soins et l'administration d'oxygène peuvent être enseignés pendant la formation d'Instructeur, mais ne sont pas comptabilisés dans le total des 100 heures de formation. **Sauvetage en plongée (Diver Rescue)** : Le candidat doit démontrer ses compétences en matière de sauvetage de plongeurs ; il doit également démontrer de manière satisfaisante, à un Instructor Trainer Evaluator, au moins un sauvetage complet en eau libre. Étant donné que les candidats doivent déjà être au moins Divemaster, et pour être Divemaster, ils doivent déjà être Rescue Leaders, ils ne devraient pas avoir besoin de beaucoup de formation, mais si c'est le cas, le sauvetage peut être enseigné pendant la formation d'Instructeur, mais ne peut pas être comptabilisé dans les 100 heures de formation. **RCR** : Au moment de la certification, le candidat doit avoir une formation à jour en RCR. La RCR peut être enseignée pendant le cours d'Instructeur, mais elle ne peut être comptabilisée dans le total des 100 heures de formation totales.

11.10 Supervision de plongée . Le candidat doit être Divemaster et maîtriser le contrôle de groupe et la supervision des activités de plongée. À défaut, les compétences de Dive Supervisor peuvent être enseignées pendant la formation d'Instructeur et comptabilisées dans les 100 heures de formation.

11.11 Spécialités de plongée : Les candidats doivent avoir de l'expérience dans au moins les spécialités ACUC suivantes pour pouvoir enseigner le niveau Advanced Diver, par exemple : Plongée de nuit, Plongée sur épave, Orientation sous-marine, etc... S'ils ne les ont pas, ceux-ci pourraient être effectués pendant le cours d'Instructeur, cependant le temps ne pourrait pas être comptabilisé dans le total des 100 heures de formation totales.

12 Plongées de formation

Aucune plongée de formation supplémentaire, à l'exception de celles nécessaires pour démontrer les compétences mentionnées au point 11.5 ci-dessus, et celles auxquelles le candidat participe en tant que Divemaster, Entry Level Instructor ou Open Water Instructor-in-training, n'est requise pour ce niveau.

13 Certification du candidat

Les candidats seront certifiés Open Water Instructors de l'ACUC lorsqu'ils auront satisfait à toutes les exigences. Celles-ci incluent :

- Minimum 140 plongées en eau libre (70 heures de temps de fond)
- Réussir les examens écrits et pratiques d'Open Water Instructor de l'ACUC

14 Qualifications du candidat

Une fois le cours terminé, l'Open Water Instructor de l'ACUC sera capable de :

- Plonger jusqu'à une profondeur maximale de 40 mètres et toujours accompagné d'au moins un autre plongeur certifié.
- Être capable de guider des groupes de plongeurs en eau libre sans supervision.

- Être capable d'enseigner, d'évaluer et de certifier tous les niveaux jusqu'aux cours de niveau Divemaster inclus, sans supervision
- Être capable d'enseigner toutes les spécialités pour lesquelles l'Open Water Instructor détient ou obtient la certification d'Instructeur de spécialité

15 Dérogations

Aucune demande